

COMMUNE DE BEAUMONT



**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2022-78**

OBJET : Avenant n°1 au marché 2021-01 de transports d'enfants dans les cadres scolaires et extrascolaires pour la commune de Beaumont - Lot n°1 : Transports en agglomération

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ensemble les articles L. 2123-1, L 2113-10 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique concernant la procédure adaptée,

Vu ensemble les articles L. 2194-1 et R. 2194-7 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu la décision municipale n°2021-19 portant autorisation de Monsieur le Maire de conclure le Lot n°1 : Transports en agglomération du marché 2021-01 « Transports d'enfants dans les cadres scolaires et extrascolaires pour la commune de Beaumont » avec la société LOISIRS ET VOYAGES SARL dont le siège social est ZI – Rue de l'industrie à AMBERT (63400), pour un minimum annuel de 4 500 € HT et un maximum annuel de 13 000 € HT ;

Considérant que l'avenant susmentionné a pour objet l'ajout au CCTP d'une prestation de transports d'enfants pour le service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la commune de Beaumont ;

Considérant que le montant initial attribué au contrat n'est pas modifié par l'avenant ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à l'article III. 5. du CCTP commun intitulé « Fonctionnement des transports » les spécifications de la nouvelle prestation :

« Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : Déplacements quotidiens au Crest (63450) sur des périodes estivales de fonctionnement du service. Les dates concernées sont définies chaque année et transmises avant le 15 juin au titulaire du contrat »

Il est de surcroit nécessaire de créer une nouvelle ligne au Bordereau des Prix Unitaires, intitulée de la façon suivante.

Désignation	Prix HT	TVA (10%)	Prix TTC
Mise à disposition d'un bus avec chauffeur pour effectuer les trajets Aller et retour entre le Centre de loisirs de Beaumont et l'ensemble scolaire du Crest	136.36	13.64	150.00

Les prix tiennent compte de la prise en charge d'un groupe d'enfants avec au moins un accompagnateur dans un véhicule adapté pour un trajet aller et/ou retour aux dates, lieux et heures indiquées sur le bon de commande.

DECIDE

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 063-216300327-20220620-MPMD20220620_04-AU

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n° 2021-01 relatif à l'ajout d'une nouvelle prestation au CCTP avec la société LOISIRS ET VOYAGES SARL dont le siège social est ZI - Rue de l'industrie à AMBERT (63400).

ARTICLE 2 : L'exécution de cette prestation supplémentaire s'appliquera dans les conditions stipulées dans les autres pièces contractuelles du marché, qui demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 20/06/2022

Le Maire



Jean-Paul CUZIN

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :